

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 30/04/2009

**L'AN DEUX MILLE NEUF, le 30 Avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Avril 2009, s'est réuni en Mairie à 20 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme THEURRIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme MADI, M. GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, M. OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mmes KARMAN-SUCH, GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, M. MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M. HAFIDI	Mme KHELAF	M. MINIMBU	Mme LE BIHAN
Mme RATZEL-TOGO	M. MONINO	Mme LATOUR	M. KAMALA
M. GARNIER	Mme THEURRIER-AZZOUZ	Mme DERKAOUI	M. BEAUDET
Mme KELEBE	M. VINCENT	M. DEL MONTE	Mme GRARE
M. ROS	M. MAIZA	M. RUER	M. KARMAN
M. KETFI	M. LOGRE	M. PAUPERT	Mme DESCAMPS
Mme CHIBAH	Mme YONNET		

Absentes : Mme SANDT.

Excusés : Mme AHMED, M. AUGY.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI.

---

### **QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2009**

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009

---

### **QUESTION N° 069 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Nomination de Stéphane HESSEL au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Aubervilliers**

A l'unanimité.

Elève Stéphane HESSEL au rang de citoyen d'honneur de la commune d'Aubervilliers.

**QUESTION N° 070 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "l'amicale des animateurs". Annulation de la délibération n°90 du 29/03/2009**

A l'unanimité.

Annule la délibération n°90 du 29 mars 2008.

Désigne comme représentant de la municipalité au conseil d'administration en tant que membre de droit de l'association l'Amicale des Animateurs madame Djamila KHELAF, maire adjointe.

---

**QUESTION N° 071 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Adhésion à l'association des maires des grandes villes**

A l'unanimité.

Décide d'adhérer à l'association des maires de grandes villes.

Accepte de régler la participation financière fixée à environ 11 centimes par habitant soit 8 150 € pour 2009.

---

**QUESTION N° 072 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Acceptation du versement d'un fond de concours par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune au titre du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Accepte le fonds de concours de 357 436 euros versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - La Courneuve.

---

**QUESTION N° 073 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Subventions accordées à diverses associations pour l'année 2009**

A l'unanimité.

Il est accordé aux associations nommées les subventions suivantes :

Compte	Service	Association	Somme
6574	Sport	CMA natation	20 000
		CMA Gymnastique	16 000

Une subvention complémentaire de 37 464 euros est attribuée au CMA Omnisports.

---

**QUESTION N° 074 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Versement d'une subvention pour l'aide aux victimes suite au tremblement de terre dans la région des Abruzzes**

A l'unanimité.

Alloue une subvention de 4 500 € dans le cadre de la solidarité envers la population durement touchée par le tremblement de terre dans la région des Abruzzes en Italie:

- 1500 € Médecins du monde,
  - 1500 € Croix Rouge Italienne,
  - 1500 € Caritas.
- 

**QUESTION N° 075 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Attribution à deux Organisations Non Gouvernementales (ONG) de la subvention aux victimes de l'ouragan GUSTAV en Haïti du 25 au 28 août 2008**

A l'unanimité.

La subvention de 1500€ allouée par délibération n°207 du 25 septembre 2008 aux victimes de la catastrophe de l'ouragan Gustav en Haïti en août est répartie comme suit :

- 750€ à Médecin du Monde,
  - 750€ au Secours Populaire.
- 

**QUESTION N° 076 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Dénomination de deux nouveaux mails: Boris Vildé et Yvonne Odon**

A l'unanimité.

Dénomme le Mail piéton , situé entre la rue du Moutier et la rue Edgar. Quinet, le Mail Yvonne ODDON.

Dénomme le Mail piéton, situé entre la rue Schaeffer et le précédent mail ; le Mail Boris VILDE.

**QUESTION N° 077 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : année 2009 : attributions vestimentaires.**

A l'unanimité.

Approuve le tableau des attributions vestimentaires pour l'année 2009.

Approuve le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire soit :

- Bon d'achat administratif (valeur 2 blouses)	56 €
- Bon chaussant	43 €
- Bon costume	182 €
- Bon gabardine	171 €
- Bon cuir	150 €

---

**QUESTION N° 078 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er mai 2009 avec Mademoiselle Lise ABRAVANEL, engagée en qualité de Médecin généraliste, affectée au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin Généraliste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 76,55 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

---

**QUESTION N° 079 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : approbation d'un contrat passé à compter du 1er mai 2009 avec Monsieur Cyril FOND, engagé en qualité de Médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie, affecté au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 76,55 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

---

**QUESTION N° 080 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mai 2003 avec Monsieur Paul BISSILA, engagé en qualité de chirurgien-dentiste au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 avec Monsieur Paul BISSILA, chirurgien-dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63,79 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

---

**QUESTION N° 081 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mai 2003 avec Monsieur Antoine KAROUBI, engagé en qualité de chirurgien-dentiste au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 avec Monsieur Antoine KAROUBI, chirurgien-dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63,79 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

**QUESTION N° 082 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mai 2003 avec Madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien-dentiste au centre municipal de santé.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 avec Madame Claire GIBASSIER, chirurgien-dentiste.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 63,79 € les 2 heures, taux fixé en novembre 2008, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

---

**QUESTION N° 083 - RAPPORTEUR Jean François MONINO**

**OBJET : Avenant 1 Marché "tout pour le bureau" fournitures de bureau, petit matériel, consommables bureautiques, papier et enveloppes pour les services municipaux (années 2008-2010)**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant transférant le lot n°1 (les fournitures de bureau) du marché « tout pour le bureau » fournitures de bureau, petit matériel, consommables bureautiques, papier et enveloppes pour les services municipaux, de la société Nouvelle Sopamii à la société FD Buro pour la période restant à courir (le marché prenant fin au plus tard le 31 décembre 2010).

---

**QUESTION N° 084 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Travaux dans la salle de répétition du Théâtre de la Commune située rue Lécuyer. Approbation de l'opération, de son plan de financement et demande de subventions.**

A l'unanimité.

Approuve l'opération relative aux travaux pour la création de la salle de répétition du Théâtre située rue Lécuyer ainsi que le plan de financement inhérent.

Autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil Régional, du Ministère de l'Intérieur pour la réserve parlementaire et auprès de tous organismes susceptibles de financer ce type d'opération, enfin de signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

**QUESTION N° 085 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet de marché, du bilan global prévisionnel, demande de permis de construire, autorisation de signature.**

A l'unanimité.

Approuve le bilan global prévisionnel estimé à 636 000 € HT (soit 760 000 € TTC)

Approuve le projet de marché sur procédure adaptée relatif à l'extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes comportant les lots suivants :

- Lot 1 : VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie
- Lot 2 : Etanchéité, isolation extérieure, traitement des façades
- Lot 3 : Menuiseries extérieures, serrurerie
- Lot 4 : Menuiserie intérieure
- Lot 5 : Cloisons, plafonds suspendus
- Lot 6 : Peinture
- Lot 7 : Revêtement de sols souples
- Lot 8 : Plomberie, chauffage, ventilation
- Lot 9 : Courants forts- courants faibles

Et autorise le maire à signer en fin, de procédure les marchés subséquents

Autorise monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à l'extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes.

---

**QUESTION N° 086 - RAPPORTEUR Jean-françois MONINO**

**OBJET : Commande publique : Guide interne des marchés à procédure adaptée-modification n°4.**

A l'unanimité.

Approuve la modification du guide des procédures adaptées de la ville d'Aubervilliers, désormais découlant des éléments suivants :

- Il est créé une voie d'exception pour les marchés à procédure adaptée (dite sur devis) dans les conditions définies par l'article 2 du guide interne des marchés à procédure adaptée, modifié

- Il est créé une nouvelle procédure adaptée (dite travaux) pour les marchés de travaux compris entre 206 000 et 5 150 000 € HT, telle qu'elle est définie à l'article 6 et infra, du guide interne des marchés à procédure adaptée, modifié.

Autorise le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**QUESTION N° 087 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI**

**OBJET : Convention annuelle entre la commune et le CMA Gymnastique année 2009**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le CMA Gymnastique au titre de l'année 2009.

---

**QUESTION N° 088 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Réforme des vacations funéraires, fixation d'un nouveau taux.**

A l'unanimité.

Feront l'objet du versement d'une vacation à compter du 15 mai 2009, seules les opérations funéraires listées par l'article L. 2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa nouvelle rédaction (*article 4 de la loi*).

Porte donc le nouveau montant de la vacation funéraire de 5.34 € à 20 €.

---

**QUESTION N° 089 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Demande de rétrocession de la concession n°27916**

A l'unanimité.

Accepte la rétrocession de la concession N°27916 étant entendu que la part revenant au C.C.A.S restera acquise à cet organisme.

Le montant à rembourser pour la concession N°27916 est de : 17,98 euros.

---

**QUESTION N° 090 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2008/2009.**

A l'unanimité.

Alloue une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE ROBERT DOISNEAU

300 € pour le projet "Promenons-nous dans les arts".

ECOLE ALBERT MATHIEZ

250 € pour le projet "Stage de poney".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

**QUESTION N° 091 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Attribution d'une subvention de 2000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2008**

A l'unanimité.

Approuve le dernier versement d'une subvention de 2000 € à l'association « Parenthèque » pour l'année 2008.

---

**QUESTION N° 092 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°93**

A l'unanimité.

Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°93, concernant une convention avec le conseil régional d'Ile-de-France pour le Point Information Jeunesse (PIJ) relative au soutien financier de la Région Ile-de-France pour l'organisation d'une action de sensibilisation sur « L'EUROPE ».

---

**QUESTION N° 093 - RAPPORTEUR AIT BOUALI Omar**

**OBJET : Convention avec la commune d'Aubervilliers pour son Point Information Jeunesse relative au soutien de la Région Ile-de-France pour l'organisation d'une action de sensibilisation sur "L'Europe"**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France pour l'organisation d'une action de sensibilisation sur « L'Europe » afin d'apporter un soutien financier à la Commune d'Aubervilliers.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 04